

D'égale à égal?

UN PORTRAIT STATISTIQUE
DES FEMMES
ET DES HOMMES

FAITS SAILLANTS

Le document dont sont extraits les présent faits saillants a été élaboré au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF). En avril 2007, le volet Condition féminine a été transféré au ministère de la Culture et des Communications, lequel est devenu le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

RECHERCHE ET RÉDACTION

Louise Dallaire
Direction générale adjointe de la recherche,
de l'évaluation et de la statistique
Ministère de la Famille et des Aînés

ÉDITION

Direction des relations publiques
Ministère de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine

Pour obtenir un exemplaire de ce document :

Secrétariat à la condition féminine
905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5M6

Téléphone : 418 643-9052
Courriel : cond.fem@mcccf.gouv.qc.ca

Ce document peut être consulté sous la rubrique « Publications » du site Web du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine : [\[www.mcccf.gouv.qc.ca\]](http://www.mcccf.gouv.qc.ca).

Dépôt légal – 2007
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN imprimé : 978-2-550-50720-8
ISBN PDF : 978-2-550-50721-5

© Gouvernement du Québec

Table des matières

INTRODUCTION	5
FAITS SAILLANTS	7
Chapitre 1 Profil sommaire	7
Chapitre 2 Diplomation – Choix de formation – Scolarisation	9
Chapitre 3 Emplois et choix professionnels	13
Chapitre 4 Caractéristiques des employés et des emplois	15
Chapitre 5 Marché du travail	17
Chapitre 6 Postes décisionnels	20
Chapitre 7 Revenus – Rémunération – Précarité – Pauvreté	21
Chapitre 8 Modalité de garde des enfants lors d'un jugement de divorce	28
Chapitre 9 Emploi du temps – Travail-famille-études	29
Chapitre 10 Santé	33
Chapitre 11 Violence conjugale et agressions sexuelles	35

Nous remercions toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin au présent document. Elles ont effectué un excellent travail, qu'il s'agisse de lire le document, le commenter, faire des suggestions, poser des questions pertinentes, transmettre le fruit de leurs réflexions à son propos pour guider les relectures subséquentes, le valider ou travailler à son édition.

Ces personnes relevaient du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (devenu ministère de la Famille et des Aînés) ou relèvent du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Il s'agit de :

Ministère de la Famille et des Aînés

Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Pierre Croisetière

Céline Lamy

Paul Marchand

Louise Paquette

Francine Talbot

Ginette Tremblay

Sabin Tremblay

Direction générale adjointe des politiques et des programmes

Karine Dumont

Nancy Trépanier

Hugues Villeneuve

Direction générale des politiques

Nicole Paquet

Directions des relations publiques et des communications

Émilie Dumas

Danielle Gladu

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Direction des relations publiques

Alexina Bouchard

Secrétariat à la condition féminine

Marie-Claude Brunet

Hélène Cadrin

Hélène Desmeules

Catherine Girard-Lamoureux

Thérèse Mailloux

Introduction

Dans la foulée de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, il s'imposait de mettre à jour les données statistiques susceptibles de rendre compte des évolutions survenues depuis la politique sur la condition féminine de 1993.

L'action gouvernementale prend appui notamment sur «l'analyse de l'évolution de la situation socioéconomique des femmes et des divers indicateurs permettant de mesurer les écarts entre les conditions de vie des femmes et celles des hommes¹». Les statistiques constituent le matériau de base de l'analyse différenciée selon les sexes, une approche de gestion dont l'utilisation est prévue dans le plan d'action rattaché à la politique. Ces données sont ainsi des outils et des moyens de faire la lumière sur certaines situations et de mesurer les écarts entre les femmes et les hommes.

Sur le plan statistique, la réalité s'avère plus facilement mesurable dans certains des champs couverts par les orientations de la politique gouvernementale, notamment en matière d'égalité socioéconomique, de conciliation des responsabilités familiales et professionnelles et de participation des femmes aux instances décisionnelles. Les questions suivantes se posent :

- » De quelle nature sont les évolutions et les acquis sur les plans de la formation, de l'intégration au marché du travail ou dans certaines professions, de l'équité salariale ou encore de la représentation politique ?
- » Quelles sont les inégalités qui persistent encore pour les femmes, et pour quel groupe de femmes plus particulièrement, sur les plans économique, professionnel et politique, et quel chemin reste-t-il à parcourir ?
- » Quels sont les lieux où la quasi-parité, ou même la parité, est atteinte ou en voie de l'être ?

Le document *D'égale à égal?, Un portrait statistique des femmes et des hommes*, dont sont extraits les présents faits saillants constitue, pour sa quasi-totalité, un compendium de données publiques extraites des sites Internet de ministères ou d'organismes, ou de documents et rapports à plus ou moins large diffusion. Dans la mesure du possible, les données chronologiques couvrent la période 1993 à 2006.

1. MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait: la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le plan d'action 2007-2010 – En bref*, 2007, p. 13.

Faits saillants

CHAPITRE 1 PROFIL SOMMAIRE

Le chapitre 1 porte sur la population du Québec. Il présente le nombre de personnes, la structure par sexe et par âge de la population totale. Il fournit également des données sur la population immigrante et celle des résidents non permanents, sur la population autochtone et les personnes handicapées. Des caractéristiques socioéconomiques sont aussi présentées pour chacun de ces groupes. Certaines statistiques traitent de l'état matrimonial des femmes et des hommes ainsi que de leur modalité de vie (vie en couple ou non, type d'union) et de la présence ou non d'enfants.

- Au Québec, en 2005, la population est composée de près de 4 millions de femmes et de presque autant d'hommes. Comme dans les autres sociétés industrialisées, la population est en voie de vieillissement. Les personnes âgées de 40 à 54 ans forment le groupe le plus nombreux, alors qu'en 1991, c'était celui des 25 à 39 ans (voir les pyramides des âges).
- Plus l'âge est élevé, plus la proportion de femmes augmente, surtout après l'âge de 70 ans. Parmi les personnes âgées de 85 ans ou plus, sept sur dix sont des femmes.
- Au recensement du Canada de 2001, on dénombre au Québec près de 380 000 femmes et de 370 000 hommes qui sont **des immigrants ou encore des résidents non permanents**, ce qui représente un peu plus de 10 % de la population féminine ou masculine du Québec. La proportion de personnes de 25 ans ou plus (quatre personnes sur cinq) y est beaucoup plus élevée que dans la population non immigrante (deux personnes sur trois).
- La population d'**identité autochtone**² (un peu plus de 40 000 femmes, près de 39 000 hommes) représente 1 % de la population totale du Québec. Cette population se distingue par le fait que six personnes sur dix ont moins de 35 ans, comparativement à quatre sur dix dans la population non autochtone.
- Quant aux personnes en âge de travailler³ âgées de 15 à 64 ans, qui sont **handicapées ou qui ont des incapacités**, elles totalisaient en 2001 près de 325 000 personnes, soit 7 % de la population totale, femmes et hommes, à parts quasi égales. Les deux tiers se concentrent aux âges de la vie active, soit de 25 à 54 ans. Les personnes de 65 ans ou plus handicapées ou ayant des incapacités, quoique en proportion importante, étaient exclues de l'enquête retenue pour cet aspect du portrait.
- En 2001, les femmes quittent le célibat à un âge plus jeune que les hommes : en effet, entre 15 et 34 ans, 42 % d'entre elles vivent en couple (davantage en union libre que mariées), comparativement à 32 % des hommes.

2. Identité autochtone : il s'agit d'une notion parmi plusieurs existantes pour dénombrer différemment la population autochtone.

3. Les données socioéconomiques de ce portrait relatives aux personnes handicapées ne concernent que la population en âge de travailler, soit les 15 à 64 ans, population ciblée dans le cadre de l'enquête qui sous-tend les statistiques retenues, d'où l'impossibilité de décrire la situation des personnes handicapées de 65 ans ou plus.

- Dans les générations plus jeunes, soit celles des 15 à 34 ans, vivant dans un couple de sexes opposés et sans enfant, 76% des femmes et 78% des hommes vivent en union libre. Pour les personnes du même groupe d'âge, dans un **couple de sexes opposés et qui ont des enfants**, 52% des femmes et 56% des hommes vivent en union libre.
- Parmi les **15 à 34 ans vivant dans un couple de sexes opposés**, la présence d'enfants est plus fréquente dans le cas des personnes mariées que de celles qui vivent en union libre : c'est ainsi que 76% des femmes mariées et 72% des hommes mariés de ce groupe d'âge ont des enfants à la maison, comparativement à seulement 52% des femmes et 49% des hommes vivant en union libre.
- Lors du recensement de 2001, malgré les réserves qui caractérisent encore ces données, moins de femmes (environ 8 000) que d'hommes (près de 12 700) ont déclaré vivre dans un **couple de même sexe**; 11,5% d'entre elles (un peu plus de 900) ont des enfants à la maison, comparativement à 3,2% des hommes (un peu plus de 400).
- Enfin, au Québec, en 2001, 80% des **parents seuls** (près de 336 000) ayant la charge principale des enfants sont des femmes.

CHAPITRE 2 DIPLOMATION – CHOIX DE FORMATION – SCOLARISATION

Le chapitre 2 traite des changements en matière d'éducation et de scolarisation de la population, pour les différentes générations ou durant la dernière décennie, de la progression des filles et des garçons en ce qui a trait à la diplomation ou aux choix de formation dans chacun des ordres d'enseignement, des avantages ou des retards qui caractérisent certains groupes, comme des lieux de parité atteints ou en voie de l'être.

- La **probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire, du collégial, ou un baccalauréat à l'université**, en 2004-2005, se révèle beaucoup plus élevée pour une femme que pour un homme (à l'instar de ce qu'elle était en 1995-1996).
 - » Si l'accès à l'éducation pour le plus grand nombre s'est généralement accompagné de la probabilité qu'une proportion plus grande de personnes obtiennent un diplôme, cette affirmation ne vaut pas pour tous. Le décrochage scolaire a certes régressé à 17, 18 ou 19 ans au secondaire, mais demeure important, notamment chez les garçons. Et la probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire, au secteur des jeunes ou à celui des adultes, a un peu fléchi pour cet ordre d'enseignement durant la période observée, et ce, tant pour les femmes que pour les hommes.
 - » L'écart entre les sexes se creuse même au postsecondaire, les hommes accusant un retard important, notamment au diplôme d'études collégiales (DEC) et au baccalauréat, où les taux d'obtention du diplôme ont régressé durant la dernière décennie.
 - » À la maîtrise et au doctorat, si les tendances actuelles se poursuivent, on s'approche de la parité entre femmes et hommes.
- Les données sur les **choix de formation** des diplômées et diplômés démontrent les faits suivants :
 - » Les avancées des femmes dans les sphères plus traditionnellement masculines sont plus importantes au collégial et à l'université qu'au secondaire.
 - » Les diplômées, notamment celles du secondaire et du collégial, se concentrent dans un nombre plus restreint de choix de formation (dont l'administration, les soins esthétiques, la santé, l'alimentation, les arts, les services sociaux, éducatifs ou juridiques, le tourisme), alors que les hommes font des choix plus diversifiés.

Même si les changements sont lents, et plus particulièrement au secondaire, les femmes sont plus présentes dans certaines sphères traditionnellement masculines (voir l'encadré ci-dessous). Dans l'ensemble, elles représentent maintenant une large proportion des étudiants et des diplômés. La progression des hommes dans les sphères plus traditionnellement féminines est cependant timide.

Filières de formation traditionnellement masculines	% de femmes	
	Secondaire (tous types de diplôme) 2002-2003	Collégial (DEC) 2004
Agriculture et pêches	50	67
Environnement et aménagement du territoire	25	55
Bois et matériaux connexes	37	49
Mines et travaux de chantier	4	35
Bâtiment et travaux publics	11	29
Transport	13	28
Foresterie et papier	12	18
Métallurgie	7	8
Entretien d'équipement motorisé	6	8

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Statistiques de l'éducation*, édition 2005, tableau 3.2.8; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Statistiques détaillées sur l'éducation*, à partir des données du tableau 4, mars 2006, site Internet.

» Là où, au cours des années, l'informatique croît en popularité ou est intégrée au domaine de l'administration, du commerce et du secrétariat, il s'ensuit une augmentation de la proportion des hommes, et donc une diminution de celle des femmes, dans ce secteur de formation.

- À l'université, le seul **domaine de diplomation** qui ne soit pas majoritairement occupé par des femmes demeure celui des Sciences appliquées où, malgré une progression depuis 1999, elles ne représentent que 28 % du total des diplômés de 2005. La majorité de l'effectif féminin se retrouve en informatique ou en génie, mais les hommes y sont encore relativement plus nombreux. Dans les autres programmes de ce domaine où les femmes sont majoritaires ou presque, l'effectif total est restreint, situation qui est à l'origine d'une sous-représentation féminine globale en Sciences appliquées.
- Dans les disciplines universitaires rattachées aux Sciences pures, les femmes sont globalement majoritaires (53%), notamment en Sciences biologiques, en Biochimie ou en Microbiologie. Toutefois, elles ne constituent pas encore la moitié de l'effectif en Sciences physiques (22%), en Mathématiques (42%) ou en Chimie (46%), par exemple.

- Les données mettent en relief le peu d'évolution survenue du côté masculin dans les champs universitaires plus traditionnellement féminins, notamment en Sciences de l'éducation, où on assiste plutôt à une féminisation de l'effectif (77% de femmes en 2005, 74% en 1999). Les hommes représentent ainsi moins de 7% des diplômés dans les disciplines suivantes : formation des enseignants au préscolaire, orthopédagogie et formation des enseignants au préscolaire et au primaire (discipline distincte de celle mentionnée juste avant). Alors que les hommes progressent très lentement dans ce domaine, les femmes sont relativement plus nombreuses à s'y engager. Ainsi, la représentation des hommes dans ce domaine s'est affaiblie entre 1999 et 2005.
- D'autres statistiques rendent compte de l'évolution qui s'est produite en matière de **scolarisation de la population**. Ainsi, en 1991, une personne sur quatre, femme ou homme avait, comme plus haut niveau de scolarité atteint, des études postsecondaires (certificat ou diplôme collégial ou universitaire et grade universitaire). Dix ans plus tard, en 2001, le tiers des femmes et 30% des hommes affichaient cette caractéristique.
- Situation déjà observée en 1991, et confirmée par les recensements subséquents, l'écart entre les hommes et les femmes s'accroît : les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes dans les plus faibles niveaux de scolarité et, par conséquent, les femmes, davantage représentées dans les niveaux de scolarité supérieurs.
- En 2001, la population formée d'**immigrants et de résidents non permanents** se démarque par la plus forte proportion de personnes ayant une formation postsecondaire, ce qui s'explique en partie par le fait que les critères de sélection visent des personnes possédant des qualifications spécifiques et donc une scolarité élevée : 45% des femmes et 50% des hommes entrent dans cette catégorie, comparativement à 41% et 38% respectivement dans la population non immigrante.
- Dans la **population d'identité autochtone**, en 2001, 51% des femmes et 53% des hommes de 15 ans ou plus n'ont pas de certificat d'études secondaires, alors que c'est le cas pour environ 31% de la population non autochtone de chacun des sexes. Pour la catégorie des 15 à 24 ans, 61% des jeunes femmes et 65% des jeunes hommes autochtones n'ont pas de certificat d'études secondaires, comparativement à 30% des femmes et 37% des hommes de ce groupe d'âge dans la population non autochtone.
- Au sein de la **population handicapée**, environ sept personnes sur dix âgées de 15 à 64 ans ont tout au plus un diplôme du secondaire, comparativement à une personne sur deux de la population non handicapée.

- » De plus, chez les personnes handicapées, l'écart entre les femmes et les hommes est plus grand que dans le reste de la population, puisque la moitié des hommes (50 %) n'ont aucun diplôme du secondaire, comparativement à 39 % des femmes de cette catégorie.
- » Enfin, par rapport aux personnes sans handicap, les personnes handicapées sont deux fois moins nombreuses à avoir un diplôme universitaire.

CHAPITRE 3 EMPLOIS ET CHOIX PROFESSIONNELS

Le chapitre 3 traite de la présence des femmes et des hommes dans certains secteurs de l'industrie, des vingt principales professions exercées par les femmes et les hommes ainsi que des vingt principaux ordres professionnels occupés par les femmes et les hommes. Il présente également l'évolution de la ségrégation professionnelle entre les femmes et les hommes sur le marché du travail de 1971 à 2001. Pour ce faire, un indice pondéré et un indice standardisé de ségrégation professionnelle ont été calculés, lesquels indiquent le niveau de ségrégation sexuelle. Ils déterminent le pourcentage de femmes ou d'hommes qui devraient changer de profession si on voulait s'assurer qu'au sein de chaque profession, les femmes et les hommes soient représentés équitablement, c'est-à-dire au prorata de leur participation respective à la population active.

- En 2005, au Québec, les femmes sont majoritaires dans l'industrie des services, où elles constituent 55% des effectifs. Elles sont en moindre proportion dans les domaines plus traditionnellement masculins de ce secteur, tels le transport et l'entreposage. Dans l'industrie des biens, elles occupent 24% des emplois.
- La comparaison des données de 1981, 1991 et 2001 témoigne de la lenteur de l'évolution quant aux vingt principales professions occupées respectivement par les femmes et les hommes, lesquelles sont demeurées relativement les mêmes pour chacun des sexes. Il est à noter toutefois que la profession d'éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance est passée, dans le cas des femmes, du 20^e rang en 1991 au 7^e rang dix ans plus tard, tandis que les professions en informatique ont muté du 7^e au 1^{er} rang dans le cas des hommes, pour la même période.
- À l'instar du constat formulé en matière de choix de formation scolaire, les données montrent que les hommes se retrouvent dans une plus grande diversité de professions que les femmes, mais dans les domaines les moins traditionnels ou en émergence, ce sont les femmes qui profitent le plus des changements qui s'opèrent.
- Dans les ordres professionnels québécois, on constate une féminisation des diplômés. Ainsi, la proportion de femmes a augmenté entre 1995-1996 et 2005-2006 dans dix-sept des vingt ordres professionnels à dominante masculine.
 - » Cependant, il y a peu de femmes parmi les arpenteurs-géomètres ou les technologues professionnels (8%), les ingénieurs (11%), les ingénieurs-forestiers (12%), les géologues (13%), à titre d'exemples.

- » On constate que la proportion d'hommes décline dans plusieurs des ordres professionnels à forte dominante féminine. En fait, seulement deux des vingt principaux ordres professionnels à dominante féminine enregistrent une hausse, quoique faible, de la proportion d'hommes : les diététistes ainsi que les infirmières et infirmiers.
- Malgré la féminisation importante du marché du travail au cours des années, on constate que la ségrégation professionnelle est toujours présente. Ainsi, une mise à jour des indices de ségrégation déjà publiés par le Secrétariat à la condition féminine en 1989⁴ indique que l'évolution s'est faite très lentement. L'indice standardisé de ségrégation professionnelle devrait être de 0% si aucune ségrégation sexuelle n'existait sur le marché du travail, c'est-à-dire si les femmes et les hommes étaient représentés dans chacune des professions au prorata de leur participation au marché du travail. En 1971, cet indice s'établissait à 59,1%. En 2001, il est de 52,2%, soit une baisse de moins de 7 points de pourcentage en 30 ans. On voit donc à quel point les transformations significatives s'opèrent lentement.

4. Louise PAQUETTE (Secrétariat à la condition féminine), *La situation socio-économique des femmes: faits et chiffres*, Québec, Les Publications du Québec, 1989, 168 p.

CHAPITRE 4 CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOYÉS ET DES EMPLOIS

Le chapitre 4 aborde l'organisation du travail. Il présente des données relatives aux caractéristiques des emplois, notamment les emplois syndiqués, le travail autonome, les emplois temporaires et atypiques. Il présente aussi des statistiques sur le temps de travail et les absences du travail.

- Tant pour les femmes que pour les hommes, un recul est observé quant à la proportion d'employés syndiqués entre 1997 et 2005 au Québec, laquelle passe de 39,0% à 38,7% pour les femmes et de 43,8% à 41,7% pour les hommes. En 2005, 39% des femmes sont syndiquées, comparativement à 42% des hommes. Par ailleurs, une différence importante distingue le secteur public du secteur privé. Dans le secteur public, quatre travailleuses et travailleurs sur cinq sont syndiqués. Dans le secteur privé, seule une minorité l'est en 2005, soit une femme sur cinq et un homme sur trois.
- Actuellement, 13,6% des emplois sont occupés par des travailleuses et travailleurs autonomes. Tant en 1997 qu'en 2005, au Québec, la croissance du travail autonome est plus importante chez les femmes. Toutefois, les deux tiers des travailleuses et travailleurs autonomes sont des hommes. Ainsi, en 2005, les travailleuses autonomes représentent près d'une travailleuse sur dix (9,9%), comparativement à près de deux travailleurs sur dix (16,8%) dans le cas des hommes.
- Au Québec, la période 1997 à 2005 est marquée par une forte hausse du nombre d'emplois temporaires (30%). Les emplois temporaires représentent près de 15% du total des emplois. La hausse du travail temporaire est plus forte chez les femmes (36%) que chez les hommes (25%). Cela fait en sorte qu'en 2005, 53% des employés temporaires étaient des femmes (51% en 1997). Les femmes qui occupent un emploi temporaire constituent 15% de l'ensemble des travailleuses permanentes et temporaires; cette proportion est de 13% chez leurs homologues masculins.
- Un peu plus d'un emploi sur cinq est à temps partiel, soit 22,1%. Les femmes constituent un peu plus des deux tiers des employés à temps partiel. On note toutefois durant la période 1997 à 2005 une augmentation plus importante dans le cas des hommes (26%) que dans celui des femmes (15%). Malgré que la proportion d'hommes travaillant à temps partiel augmente et que diminue le pourcentage des travailleuses dans la même situation, il n'en demeure pas moins qu'en 2005, un peu plus du tiers des travailleuses occupent un emploi à temps partiel, comparativement à seulement 13% des hommes.

- Entre 1997 et 2005, on assiste, au Québec, à une croissance de l'emploi atypique (15%), phénomène qui touche davantage les femmes (18%) que les hommes (12%), notamment à cause de l'importance du nombre d'entre elles qui travaillent à temps partiel ou qui ont un emploi temporaire. L'emploi est dit atypique lorsqu'il est à temps partiel ou temporaire, ou qu'il consiste en du travail autonome. C'est ainsi que plus de la moitié des travailleurs de cette catégorie sont des femmes (51,4%). De plus, alors que les emplois atypiques représentent 37% de tous les emplois, un pourcentage significatif de travailleuses, soit quatre sur dix (40%), entrent dans cette catégorie, comparativement au tiers des travailleurs de sexe masculin (34%).
- Près de 60% des femmes salariées et 75% des hommes salariés ont une semaine de travail habituelle de 35 à 40 heures. Un peu moins du tiers des travailleuses font une semaine de moins de 35 heures, alors que c'est le cas du quart des hommes. Parmi les personnes qui effectuent plus de 40 heures par semaine, on observe une proportion presque deux fois plus importante d'hommes que de femmes (17,2% et 9,7% respectivement).
- En 2004, au Québec, les travailleurs effectuent annuellement plus d'heures de travail supplémentaires que les travailleuses (une moyenne de 39 heures non rémunérées, et de 50 heures rémunérées chez les hommes, comparativement à 32 heures non rémunérées et 20 heures rémunérées chez les femmes). La différence la plus importante a trait aux heures supplémentaires rémunérées, plus nombreuses chez les hommes, l'écart entre les sexes étant de 30 heures annuellement. Chez les femmes, le travail non rémunéré est 1,6 fois plus important que le travail rémunéré; chez les hommes, c'est l'inverse: le travail rémunéré équivaut à 1,3 fois le travail non rémunéré. Ces données rendent compte de différences indéniables entre les sexes à cet égard.
- Le nombre annuel d'heures d'absence cumulées par les femmes, pour des obligations personnelles ou familiales, est près de six fois plus important que pour les hommes. Les femmes s'absentent également un peu plus pour maladie ou incapacité. Les hommes, pour leur part, s'absentent proportionnellement plus que les femmes pour les motifs suivants: les vacances, les jours fériés ou d'autres raisons. En somme, les hommes s'absentent moins du travail que les femmes, et lorsque ces dernières le font, c'est principalement pour des obligations personnelles ou familiales.

CHAPITRE 5 MARCHÉ DU TRAVAIL

Il est question dans le chapitre 5 de l'activité des femmes et des hommes, de l'évolution survenue dans les dernières décennies, de leur situation par rapport à l'emploi selon les groupes d'âge, de la présence d'enfants, de l'influence prépondérante de la variable scolarité, ainsi que du phénomène de plus en plus présent de la conciliation des études et du travail avec la famille pour de nombreux parents d'enfants mineurs.

- Au Québec, la période 1976 à 2005 est marquée par deux caractéristiques : un certain fléchissement de l'activité des hommes, dont le taux d'activité passe de 76,7 % à 71,4 %, et la montée fulgurante du taux d'activité des femmes, entre 15 et 54 ans particulièrement. Le taux des femmes de 15 ans ou plus, de 41,4 % qu'il était en 1976, grimpe à 59,9 % en 2005.
- La progression la plus importante observée entre 1976 et 2004 concerne les mères avec des enfants de moins de 3 ans et, dans une moindre mesure, celles avec des enfants de 3 à 5 ans, celles qui vivent en couple, suivies par les mères responsables d'une famille monoparentale. Cette situation, notamment pour la période récente, est aussi à mettre en lien avec le fait que 1997 marque l'instauration de services de garde éducatifs à la petite enfance à contribution réduite, mesure mise en place dans le cadre des nouvelles dispositions de la politique familiale québécoise. En 2004, les taux d'activité des mères de 25 à 44 ans sont les plus élevés chez celles qui ont des enfants de 6 à 15 ans, les mères seules en premier lieu, puis celles qui sont en couple.
- Le taux d'activité féminine entre 45 et 54 ans est passé de 39 % en 1976 à 80 % en 2005.
- L'activité après l'âge de 55 ans concerne principalement les femmes et les hommes de 55 à 64 ans. En baisse entre 1976 et 2001, elle effectue ensuite une remontée pour chacun des sexes.
- Pour les femmes comme pour les hommes, le fait d'avoir une scolarité plus élevée est associé à des taux d'emploi supérieurs et à un risque atténué d'être en chômage. L'accès au diplôme du secondaire constitue actuellement le seuil qui départage les personnes dont le taux d'emploi est le plus faible de celles dont il est le plus élevé. Ce constat est encore plus vrai pour les femmes. Si elles n'ont que des études secondaires partielles, seulement la moitié ou un peu plus de la moitié d'entre elles sont occupées en 2005, qu'elles aient ou non des enfants. Par contre, avoir des études postsecondaires ou un diplôme universitaire assure, pour la même année, des taux d'emploi de 75 % ou plus, que les femmes aient ou non des enfants.

- Plus la scolarité des femmes est élevée, moins le fait d'avoir des enfants, notamment de jeunes enfants de moins de 6 ans, devient un frein à l'emploi, et plus se réduit l'écart entre les femmes et les hommes quant au taux d'emploi.
- Les taux d'activité des mères d'enfants de moins de un an recensées en 2001 témoignent de différences très importantes entre les mères très scolarisées et celles qui le sont moins. Plus des trois quarts des mères d'enfants de moins de un an ayant des études universitaires avec diplôme ou grade sont actives (77% ou 78%, selon la catégorie de scolarité). À l'autre extrémité, le taux d'activité ne dépasse pas 45% pour les mères ayant des études secondaires (neuf ans ou plus), avec ou sans diplôme, et il chute à 27% si elles n'ont pas atteint la 9^e année.
- En 2005, les emplois qui sont occupés par des personnes sans diplôme du secondaire le sont par des hommes dans près de deux cas sur trois (63%), et cette tendance s'est accentuée entre 1993 et 2005.
- La proportion de femmes dans les emplois occupés par des personnes ayant un niveau de scolarité postsecondaire a augmenté partout au cours de la période 1993 à 2005, les hausses les plus importantes étant enregistrées dans les emplois occupés par des universitaires. Pour les emplois occupés par des personnes ayant atteint le niveau du diplôme ou du certificat supérieur au baccalauréat, ils le sont à 56,2% par des hommes.
- En dépit du fait que la population immigrante ou formée de résidents non permanents soit en général plus scolarisée que la population non immigrante, cette réalité ne se conjugue pas nécessairement avec des taux d'activité et d'emploi plus élevés et des taux de chômage plus faibles. C'est plutôt le contraire qui se produit, et de façon encore plus marquée pour les résidents non permanents que pour les immigrants.
 - » En 2001, l'écart entre la population immigrante (particulièrement celle d'immigration récente) et la population non immigrante ou formée de résidents non permanents se révèle plus prononcé pour les femmes que pour les hommes, les femmes cumulant une double discrimination, soit d'être à la fois femme et immigrante ou résidente non permanente. Malgré une amélioration de la situation socioéconomique entre 1996 et 2001, le même constat était fait en 1996.
 - » Ainsi, en 2001, au Québec, le taux d'emploi des femmes non immigrantes était de 54,3%, mais de près de 10 points de pourcentage inférieur chez les femmes immigrantes (45,3%) et de près de 24 points plus faible chez les résidentes non permanentes (30,4%).

- » Chez les hommes, pour la même année, le taux d'emploi des non immigrants était de 65,7 %, de 5 points de pourcentage inférieur chez les hommes immigrants (60,4 %) et de près de 22 points plus faible chez les résidents non permanents (44,2 %), une situation semblable à celle observée chez les femmes.
- Les taux d'activité et d'emploi des personnes d'identité autochtone sont nettement plus faibles que ceux de la population non autochtone, et encore plus chez les femmes. Toutefois, entre 15 et 24 ans, l'écart entre les sexes n'est pas significatif, les jeunes hommes et les jeunes femmes étant pour ainsi dire égaux, avec des taux d'activité plus faibles.
 - » À titre d'exemple, au Québec, en 2001, le taux d'emploi des 15 ans ou plus était de 45,1 % chez les femmes autochtones, et de 53,3 % chez les femmes non autochtones, soit un écart de 8,2 points de pourcentage.
 - » Le taux d'emploi des hommes autochtones de 15 ans ou plus était à peine plus élevé (49,2 %) que celui des femmes autochtones, et de 16 points de pourcentage inférieur à celui des hommes non autochtones (65,1 %).
- Les taux d'emploi des femmes et des hommes sont au moins deux fois plus faibles chez les personnes handicapées de 15 à 64 ans que chez les personnes non handicapées. En 2001, parmi les personnes handicapées, 60 % des femmes sont inactives, comparativement à un peu plus de la moitié des hommes (53 %). Ces proportions sont, pour ainsi dire, deux et trois fois plus élevées que dans la population non handicapée (30 % de femmes inactives, 17 % d'hommes inactifs).

CHAPITRE 6 POSTES DÉCISIONNELS

La représentation des femmes et des hommes dans divers lieux de pouvoir fait l'objet du chapitre 6, que ce soit à l'Assemblée nationale du Québec, à la Chambre des communes à Ottawa, dans la haute fonction publique québécoise ou dans les gouvernements municipaux.

- La période 1973 à 2006 témoigne de l'évolution survenue en matière de représentation féminine à l'Assemblée nationale du Québec. En 1973, on ne dénombrait qu'une députée, également ministre. Trente-trois ans plus tard, on compte 38 députées à l'Assemblée nationale, dont 10 sont ministres, soit un peu plus du quart.
- À l'instar de la progression qui s'est accomplie en matière de représentation féminine à l'Assemblée nationale du Québec, les femmes ont également fait des gains qui se révèlent du même ordre sur le plan fédéral, à la Chambre des communes, puisqu'en 2006, elles y constituaient 31 % de l'effectif de députés élus dans les circonscriptions électorales fédérales du Québec. Cette proportion a doublé depuis 1993.
- Durant la période 2001 à 2005, on constate une très faible augmentation du nombre de femmes occupant des postes de haute direction dans la fonction publique québécoise. Les femmes représentent 38 % de l'effectif en mars 2005. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de femmes gestionnaires se révèle plus significative : on constate une croissance de 6 points de pourcentage entre 2001 et 2005 (de 25 % à 31 %). Toutefois, la proportion des femmes titulaires d'un poste de cadre demeure inférieure à celle des femmes nommées à un poste de haute direction.
- La représentation des femmes au palier gouvernemental municipal accuse un retard par rapport à la situation observée dans les fonctions de ministre et de députée à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes. Les avancées, bien réelles, s'opèrent toutefois assez lentement, de telle sorte qu'en 2005, à peine plus d'un poste sur dix (13,1 %) à la mairie était occupé par une femme, et un sur quatre (26,6 %) au conseil municipal.

CHAPITRE 7 REVENUS – RÉMUNÉRATION – PRÉCARITÉ – PAUVRETÉ

Le chapitre 7 présente de nombreuses statistiques sur la situation socioéconomique des femmes et des hommes. Le revenu est parmi les variables privilégiées lorsqu'il s'agit de traiter des inégalités. Il varie en fonction d'un ensemble de facteurs, dont la scolarisation, l'âge, le sexe, le temps consacré au travail, le régime de travail et la profession.

Les données des enquêtes *La Relance* menées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport auprès des diplômées et diplômés de chacun des ordres d'enseignement, issus du même secteur, domaine ou programme de formation, permettent de comparer la situation des femmes et celle des hommes. Il y est question de jeunes sensiblement du même âge, et de leur situation sur le marché du travail environ un an et demi après la fin de leurs études, alors qu'ils occupent un emploi à temps plein.

- Le premier fait que l'on constate est une amélioration certaine, notamment au cours de la dernière décennie, du revenu féminin total, ou du revenu d'emploi, du salaire ou de la rémunération horaire, que cette amélioration soit en partie imputable à une scolarisation accrue ou à une croissance de l'activité dans un emploi à temps plein.
- Les écarts de revenu les moins importants entre femmes et hommes coïncident souvent, mais pas toujours, avec les situations plus précaires ou atypiques : il en est ainsi du revenu des locataires par rapport à celui des propriétaires, du revenu des travailleurs à temps partiel, de celui des travailleurs temporaires, des immigrants ou des personnes d'identité autochtone.
- Diverses comparaisons en matière de revenu font état des inégalités importantes qui subsistent entre les femmes et les hommes, quelle que soit la comparaison établie, et ce, même dans les cas jugés les plus pertinents, où les comparaisons se fondent sur des caractéristiques très similaires des hommes et des femmes.
- Par ailleurs, certaines statistiques portent sur la situation des femmes autochtones, immigrantes ou handicapées, la comparant avec d'autres catégories de la population, non seulement pour illustrer les écarts de revenu entre les sexes, mais également pour démontrer les effets de la double discrimination, soit d'être femme et immigrante, femme et autochtone, femme et handicapée, par exemple, par rapport à la situation de l'homme non immigrant, non autochtone et non handicapé, retenue comme base de comparaison.
- Le seul lieu apparent de parité confirmée entre les femmes et les hommes, en matière de revenu ou de rémunération, semble être le revenu moyen ou la rémunération horaire moyenne, pour un emploi à temps partiel (voir l'encadré commençant à la page suivante). Dans les quelques autres cas où la parité est observée pour une année donnée, il arrive que les séries chronologiques indiquent davantage des situations ponctuelles que des acquis confirmés, un recul pouvant se produire durant les années subséquentes.

- Les écarts de revenu entre les femmes et les hommes tendent à s'amenuiser dans les plus jeunes générations, mais persistent le plus souvent, même lorsque les femmes intègrent les professions à dominante masculine. Le fait, pour les femmes des jeunes générations, de posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) technique et d'occuper un emploi dans une sphère traditionnellement masculine, ou encore d'avoir un baccalauréat ou une maîtrise, contribue à réduire les écarts de genre en matière de revenu.
- Cependant, au sein des jeunes générations, en dépit du fait que les femmes (sauf les titulaires d'une attestation de spécialisation professionnelle, au secondaire) occupent à peu près autant que les hommes un emploi relié à leur formation (pour les personnes travaillant à temps plein), la proportion d'entre elles qui n'ont pas d'emploi permanent dépasse celle observée pour les hommes, et ce, quel que soit le niveau de formation. Ce facteur peut avoir une certaine incidence sur le salaire, puisqu'au Québec, les données témoignent d'une rémunération horaire inférieure quand il s'agit d'un emploi temporaire plutôt que permanent.

Type de revenu ou de salaire	Année	Revenu des femmes en % de celui des hommes (période 2000-2005)
Revenu annuel total	2003	67%
Revenu d'emploi moyen	2003	71%
Revenu moyen pour un emploi à temps plein	2003	78%
Revenu moyen pour un emploi à temps partiel	2003	100% (lieu de parité)
Revenu d'emploi moyen au regard de la profession et de l'industrie	2003	Toujours équivalent à moins de 85% de celui des hommes (peu importe la profession ou l'industrie)
Revenu moyen pour un emploi à temps plein toute l'année		
25 à 34 ans, tous niveaux de scolarité	2000	81%
35 à 44 ans, tous niveaux de scolarité	2000	75%
45 à 54 ans, tous niveaux de scolarité	2000	71%
Niveau inférieur au certificat d'études secondaires	2000	Entre 65% et 70%, selon le groupe d'âge
Certificat, diplôme ou grade universitaire	2000	Entre 73% et 79%, selon le groupe d'âge
Salaire hebdomadaire pour un emploi à temps plein (enquêtes <i>La Relance</i>)		
Titulaires d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) au secondaire	2005	80%

Type de revenu ou de salaire	Année	Revenu des femmes en % de celui des hommes (période 2000-2005)
Titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP)	2005	75 %
Titulaires d'un DEP dans les secteurs à dominante masculine	2005	Entre 76 % (Bâtiment et travaux publics) et 92 % (Transport)
Titulaires d'un DEP dans les secteurs à dominante féminine	2005	Entre 82 % (Agriculture et pêches) et 103 % (Soins esthétiques, où la parité est atteinte)
Titulaires d'un DEC technique	2005	92 %
Titulaires d'un DEC technique à dominante masculine	2005	Entre 89 % et 101 % (Fabrication mécanique, où la parité est plus fréquemment préservée au cours des ans)
Titulaires d'un DEC technique à dominante féminine	2005	Entre 82 % (Alimentation et tourisme) et 99 % (Agriculture et pêches)
Titulaires d'un baccalauréat	2005	87 %
Domaine à dominante masculine : Sciences appliquées	2005	87 %
Domaines à dominante féminine	2005	Entre 84 % (Droit) et 92 % (Arts)
Titulaires d'une maîtrise	2005	82 %
Domaine à dominante masculine : Sciences appliquées	2005	84,4 %
Domaines à dominante féminine	2005	68 % (Arts), mais entre 80 % et 115 % partout ailleurs, la parité étant observée en 2005 seulement en Sciences de la santé, en Lettres et en Droit
Revenu total moyen des 65 ans ou plus	2003	66 %
Revenu total moyen des 65 ans ou plus		
65 à 69 ans	2000	51 %
70 à 74 ans	2000	64 %
75 ans ou plus	2000	64 %
Rémunération horaire moyenne		
15 à 24 ans	2005	93 %
25 à 44 ans	2005	90 %
45 à 54 ans	2005	82 %

Type de revenu ou de salaire	Année	Revenu des femmes en % de celui des hommes (période 2000-2005)
55 ans ou plus	2005	78%
Régime de travail à temps plein	2005	87%
Régime de travail à temps partiel	2005	109% (parité atteinte et même dépassée)
Emploi permanent	2005	85%
Emploi temporaire	2005	95%
Emploi de l'industrie des biens (majorité d'hommes)	2005	77%
Emploi de l'industrie des services (concentration des emplois féminins)	2005	88%
Revenu d'emploi des parents seuls de 15 ans ou plus gagnant un revenu	2003	90%
Revenu moyen pour un emploi à temps plein	2000	74%
Population non immigrante	2000	74%
Population de résidents non permanents	2000	58%
Femme résidente non permanente par rapport à un homme non immigrant	2000	40%
Population immigrante (toutes périodes)	2000	72%
Femme immigrante par rapport à un homme non immigrant	2000	70%
Population d'immigration récente (1991-2001) ayant un revenu d'emploi à temps plein en 2000	2000	76%
Femme d'immigration récente par rapport à un homme non immigrant	2000	58%
Revenu moyen pour un emploi à temps plein	2000	74%
Population non autochtone	2000	74%
Population d'identité autochtone	2000	84%
Femme d'identité autochtone par rapport à un homme non autochtone	2000	67%
Revenu annuel moyen		
Personnes non handicapées, 15 ans ou plus	2001	64%
Personnes non handicapées, 15 à 64 ans	2001	65%
Personnes handicapées, 15 ans ou plus	2001	67%
Femme handicapée de 15 ans ou plus, par rapport à un homme non handicapé de 15 ans ou plus	2001	49%
Personnes handicapées, 15 à 64 ans	2001	64%
Femme handicapée de 15 à 64 ans, par rapport à un homme non handicapé de 15 à 64 ans	2001	45%

- Indépendamment de la profession, du domaine de travail ou du secteur d'activités ainsi que de la scolarité atteinte, les inégalités de revenu entre les femmes et les hommes se traduisent annuellement, pour les femmes, par des «manques à gagner» parfois importants, comme en témoignent les quelques exemples ci-dessous, et d'autant plus importants que s'exercent les doubles discriminations (femme et immigrante, femme et autochtone, femme et handicapée):

Lieu d'inégalité	Année	«Manque à gagner» annuel des femmes par rapport au revenu des hommes
Revenu pour un emploi à temps plein	2003	9 400 \$
Revenu pour un emploi à temps plein, titulaires d'une ASP, d'un DEP ou d'un baccalauréat	2005	Plus de 5 000 \$
Revenu pour un emploi à temps plein, titulaires d'une maîtrise	2005	Plus de 10 000 \$
Revenu total moyen des 65 ans ou plus	2003	9 600 \$
Revenu total moyen des mères seules de 15 ans ou plus par rapport à celui des pères seuls	2003	Plus de 12 800 \$
Revenu pour un emploi à temps plein, femme non immigrante, par rapport à celui d'un homme non immigrant	2000	Près de 11 500 \$
Revenu pour un emploi à temps plein, femme immigrante, par rapport à celui d'un homme non immigrant	2000	Plus de 13 000 \$
Revenu pour un emploi à temps plein, femme immigrante récente (1991-2001), par rapport à celui d'un homme non immigrant	2000	Plus de 18 500 \$
Revenu pour un emploi à temps plein, femme non autochtone, par rapport à celui d'un homme non autochtone	2000	Plus de 11 500 \$
Revenu pour un emploi à temps plein, femme d'identité autochtone, par rapport à celui d'un homme non autochtone	2000	Plus de 14 500 \$
Revenu annuel moyen, femme non handicapée, par rapport à celui d'un homme non handicapé, 15 ans ou plus	2001	Plus de 12 000 \$
Revenu annuel moyen, femme handicapée, par rapport à celui d'un homme non handicapé, 15 ans ou plus	2001	Plus de 17 200 \$

- La rémunération horaire d'une travailleuse à temps partiel est, en 2005, de 4 \$ inférieure à celle d'une travailleuse à temps plein; dans le cas des hommes qui travaillent à temps partiel, cette rémunération horaire est de 8 \$ plus faible que celle des travailleurs à temps plein. De plus, en 2004, une proportion presque deux fois plus importante de femmes que d'hommes, soit 6% par rapport à 3%, sont rémunérées au salaire minimum. En 2004, 61% des personnes rémunérées au salaire minimum sont des femmes.

- La part des transferts gouvernementaux dans le revenu total moyen est plus importante chez les femmes que chez les hommes, quel que soit le sous-groupe retenu. À titre d'exemples :
 - » En 2003, chez les 65 ans ou plus, les transferts gouvernementaux représentent pour les femmes 59,6% de leur revenu total moyen, comparativement à 45,0% dans le cas des hommes.
 - » En 2003, chez les parents seuls de 15 ans ou plus, ils constituent 20,8% du revenu total des femmes, comparativement à 11,7% de celui des hommes, soit presque le double.
 - » En 2001, les transferts gouvernementaux constituent 18,4% du revenu total des femmes non immigrantes, 22,6% de celui des résidentes non permanentes et 24,0% de celui des immigrantes. Ces proportions respectives, dans le cas des hommes, sont de 10,3%, 10,8% et 13,2%.
 - » Toujours en 2001, la part des transferts gouvernementaux dans le revenu total des femmes non autochtones compte pour 18,9%, comparativement à 10,5% dans le cas des hommes non autochtones. Dans la population d'identité autochtone, cette proportion double dans le cas des hommes (19,8%) et est multipliée par 1,6 dans le cas des femmes (30,1%).
 - » En 2003, le rapport de dépendance, soit le nombre de dollars de transferts gouvernementaux par tranche de 100 \$ de revenu d'emploi, est de 29 \$ pour les femmes, comparativement à moins de 14 \$ dans le cas des hommes.
- En outre, en 2002, le taux de faible revenu après impôt, d'après la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada, est plus élevé pour les femmes seules (23%) que pour les hommes seuls (20%), et deux fois plus important chez les moins de 65 ans (29% chez les femmes, 22% chez les hommes) que parmi les 65 ans ou plus, et ce, pour chacun des sexes (13% pour les femmes, 11% pour les hommes).
- Au Québec, en 2002, 608 000 femmes et 517 000 hommes étaient exposés à un risque de pauvreté, soit 16% des femmes et près de 15% des hommes. Les jeunes de 16 à 24 ans sont le plus à risque, soit une femme sur cinq, et une proportion similaire d'hommes. Le groupe des 50 à 64 ans est presque aussi vulnérable que les plus jeunes.
- Près de six femmes sur dix et un peu moins de quatre hommes sur dix gagnant un revenu disposent de moins de 20 000 \$ par année en 2000-2001. Dans la population nouvellement immigrante, c'est le cas de sept femmes sur dix et de six hommes sur dix.

- Les deux tiers des femmes (66%) et un peu moins de six hommes sur dix (55%) de la population d'identité autochtone gagnent également moins de 20 000 \$ par année.
- Parmi les personnes handicapées, plus de la moitié des hommes (55%) et les trois quarts des femmes (76,7%) gagnent ce faible revenu.
- La fréquence des **personnes des ménages privés dans les familles économiques**⁵ vivant dans des unités à faible revenu en 2000, est :
 - » plus de deux fois plus importante dans la population immigrante des deux sexes (26% ou 29%, selon le sexe) que dans la population non immigrante (12% ou 13%, selon le sexe), et par rapport à cette dernière, environ trois à quatre fois plus élevée (47%) dans la population féminine ou masculine de résidents non permanents;
 - » au moins une fois et demie plus importante chez les hommes (23,7%) et les femmes (24,9%) d'identité autochtone, alors que 14% des hommes et 15% des femmes non autochtones de cette catégorie de ménages vivent dans des unités à faible revenu.
- La fréquence des **personnes hors famille économique**⁶ (catégorie qui inclut notamment les personnes seules) vivant dans des unités à faible revenu en 2000 est très importante :
 - » Elle vise 47,2% des femmes non immigrantes et 36,7% des hommes non immigrants, mais près de six **femmes immigrantes** sur dix, les deux tiers si elles ont immigré récemment (1991 à 2001), et plus de huit sur dix si elles sont des **résidentes non permanentes**.
 - » Affectant 48,3% des femmes et 38,5% des hommes non autochtones hors famille économique, cette proportion touche six femmes sur dix et plus de cinq hommes sur dix de la population d'identité autochtone.

5. Voir « Famille économique » au glossaire.

6. Voir « Personne hors famille économique » au glossaire.

CHAPITRE 8 MODALITÉ DE GARDE DES ENFANTS LORS D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

Au Québec, la majorité des enfants naissent de parents vivant en union libre. Ainsi, la proportion d'enfants nés dans le cadre d'une union libre des parents (59% en 2005, selon l'Institut de la statistique du Québec) dépasse celle des enfants nés dans le mariage. Par conséquent, les données sur les modalités de garde déterminées lors de jugements de divorce, donc de garde d'enfants dont les parents ont été mariés auparavant, sont de moins en moins représentatives de l'ensemble des enfants du Québec et ne donnent pas une juste idée de la réalité de la garde partagée. Malgré tout, ces statistiques présentent un certain intérêt.

- Dans les années 1990, la garde des enfants, lors d'un jugement de divorce, était accordée à la mère dans à peu près 75% des cas et au père dans environ 15% des cas, la garde partagée étant privilégiée dans 7% à 8% des cas.
- Depuis la fin des années 1990, même si la principale modalité de garde demeure celle accordée à la mère (59% en 2003), l'évolution va dans le sens non pas d'une garde exclusive accordée au père (13% en 2003), option également en déclin, mais plutôt d'une garde partagée par les deux parents (29%), cette dernière modalité ayant plus que triplé en importance entre 1990 et 2003.

CHAPITRE 9 EMPLOI DU TEMPS – TRAVAIL-FAMILLE-ÉTUDES

Les données du chapitre 9 portent sur la répartition du temps ainsi que sur le temps consacré au travail rémunéré et au travail domestique. Il y est question de la répartition autant que du nombre des heures allouées aux activités, y compris les soins prodigués aux enfants et aux personnes âgées, selon diverses caractéristiques des femmes et des hommes : âge, situation familiale, présence ou non d'enfants et participation à la vie active. L'obligation de concilier les obligations professionnelles et familiales est une réalité incontournable pour bon nombre de personnes qui exercent un emploi, et particulièrement pour les femmes. Ce chapitre traite également de la réalité des parents d'enfants mineurs qui travaillent et étudient simultanément.

- Au Québec, en 1992, en 1998 et en 2005, le temps total moyen que les femmes et les hommes consacrent à l'ensemble des activités dites productives (activités professionnelles et domestiques) est d'un peu plus de 7 heures par jour, le temps professionnel étant marqué par une légère tendance à la hausse durant la période, dans le cas des femmes. En fait, c'est la répartition entre le temps professionnel et le temps domestique qui différencie les sexes.
- En 2005, 60 % du temps professionnel est effectué par les hommes et 62 % du temps domestique, par les femmes. Si l'on envisage les choses sous un autre angle, les femmes répartissent leur temps en consacrant 56 % de leurs heures productives au travail domestique et 44 % au travail professionnel, alors que les hommes consacrent les deux tiers (66 %) de leur temps productif aux activités professionnelles et le tiers (34 %) au travail domestique.
- Entre 1992 et 1998, le temps productif a connu une légère augmentation pour les personnes vivant en couple, tout particulièrement les femmes (0,6 heure de plus par jour, comparativement à 0,3 heure de plus pour les hommes). Chez les femmes, la hausse la plus importante se situe sur le plan des activités professionnelles. Chez les hommes, on constate une diminution du temps professionnel liée à une augmentation des heures consacrées aux activités domestiques.
- Le fait d'avoir des enfants ajoute quotidiennement au moins 2 heures de temps productif pour les femmes et les hommes vivant en couple, sans égard à la situation d'emploi. Mais comme pour les femmes et les hommes en général, ou encore vivant en couple, qu'ils aient ou non des enfants, le temps productif des mères et des pères d'une famille biparentale s'équivalent, quel que soit l'âge des enfants, tout en étant supérieur lorsque les enfants ont moins de 5 ans.
- Lorsqu'il y a présence d'**enfants de moins de 5 ans**, que les parents soient ou non en emploi, les deux tiers du temps professionnel sont effectués par les hommes. Il s'agit d'une hausse par rapport à 1992. L'inverse se produit pour le travail domestique, dont près des deux tiers (63 %) sont effectués par les femmes. Une évolution s'est toutefois produite entre 1992 et 1998 pour les parents en couple avec des enfants de moins de 5 ans :

- » les femmes ont augmenté leur temps professionnel (0,8 heure de plus par jour), réduisant ainsi la part dévolue aux tâches domestiques (baisse de 0,2 heure par jour);
 - » les hommes ont augmenté les heures allouées aux activités professionnelles (0,5 heure de plus par jour) ainsi que celles consacrées aux tâches domestiques (0,6 heure de plus par jour).
- Pour la période 1992 à 1998 également, la situation des parents en couple (en emploi ou non) qui ont des **enfants de 5 à 19 ans** est différente de celle des parents qui ont des enfants plus jeunes. Le temps professionnel est assumé par les hommes dans une proportion un peu moindre, soit 61%, les femmes ayant investi davantage cette sphère, tandis que le temps consacré aux activités domestiques est assumé par les femmes dans une plus large proportion (66%). C'est ainsi que :
 - » les femmes ont augmenté le temps consacré aux activités professionnelles (0,9 heure de plus par jour) et celui dévolu aux activités domestiques (0,2 heure de plus par jour);
 - » le temps professionnel a augmenté d'une heure par jour pour les hommes, qui ont diminué de 0,3 heure par jour le temps accordé aux tâches domestiques.
 - En 1998, pour l'ensemble des hommes et des femmes de 15 ans ou plus de toute situation familiale ou matrimoniale, **avoir des enfants**, notamment des enfants en bas âge, et **occuper un emploi** se conjuguent, pour les parents d'une famille biparentale, avec une augmentation d'au moins 3 heures quotidiennement du **temps productif**, ce qui équivaut à plus de 10 heures par jour (un peu plus de 7 heures pour l'ensemble des femmes et des hommes). Mais les femmes en emploi consacrent 0,7 heure de plus par jour que les hommes au temps productif lorsque les enfants ont moins de 5 ans, et 0,3 heure de plus s'ils ont entre 5 et 19 ans.
 - En 1998, chez les parents en emploi avec des enfants de moins de 5 ans, la parité est en voie d'être atteinte entre les sexes pour ce qui est du temps professionnel, les femmes en assumant 48%. Par rapport à 1992, les mères et les pères d'enfants de moins de 5 ans consacrent respectivement une heure et 0,3 heure de plus par jour aux activités professionnelles. Cette évolution a entraîné une diminution de 0,4 heure du temps que les femmes consacrent aux activités domestiques; les hommes, de leur côté, ont réparti l'augmentation de leur temps productif de façon égale entre les activités professionnelles et les activités domestiques.
 - Toujours en 1998, la situation se révèle radicalement différente lorsque les enfants ont entre 5 et 19 ans et que les parents sont en emploi. Le temps professionnel est assumé par les hommes encore plus largement qu'en 1992 (55%, comparativement à 52%). Cette situation s'explique de la façon suivante : entre 1992 et 1998, les femmes en emploi ont augmenté leur temps professionnel de

0,9 heure par jour sans diminuer le temps consacré au travail domestique, tandis que les hommes ont mis 2 heures de plus par jour dans leurs activités professionnelles tout en diminuant d'une heure le temps dévolu aux activités domestiques.

- En 2001, les femmes, quel que soit leur âge, sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à consacrer du temps pour les soins ou l'aide aux personnes âgées. En outre, elles sont presque deux fois plus nombreuses à accorder 5 heures ou plus par semaine à ces tâches (7,1 % des femmes, 4,0% des hommes). Ce constat s'applique quel que soit le groupe d'âge chez les moins de 65 ans.
- Deux fois plus d'hommes que de femmes de tous âges ne consacrent aucune heure par semaine aux travaux ménagers (7 % des femmes et 14 % des hommes). Cet écart entre les sexes est plus important chez les moins de 65 ans. En outre, les trois quarts (75,6%) des femmes accordent 5 heures ou plus par semaine à ces activités, comparativement à seulement un peu plus de la moitié (54,3%) des hommes. Enfin, les jeunes générations de femmes sont moins enclines que les plus âgées à effectuer 30 heures ou plus par semaine de travaux ménagers, le fait de travailler à l'extérieur ayant certainement contribué à ce changement.

Par ailleurs, les données disponibles ont trait aux personnes avec ou sans enfants, ce qui explique qu'un pourcentage important de femmes et d'hommes ne consacrent aucune heure au soin des enfants. Malgré cette limite, une constante se dégage :

- Dans tous les groupes d'âge, la proportion des femmes accordant du temps au soin des enfants est toujours supérieure à celle des hommes, les écarts entre les sexes étant les plus importants chez les moins de 44 ans, une période de la vie où les enfants à la maison sont en plus grand nombre. Proportionnellement 2,3 fois plus de femmes que d'hommes de moins de 35 ans (31 % des femmes et 13% des hommes) et 1,5 fois plus de celles qui ont entre 35 et 44 ans (46% des femmes et 30% des hommes) consacrent 15 heures ou plus par semaine à cette activité.

En somme, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à consacrer du temps aux soins ou à l'aide aux personnes âgées et aux enfants ainsi qu'aux travaux ménagers, et elles y consacrent plus de temps que les hommes ayant les mêmes caractéristiques.

Enfin, au Québec, en 2001, 7,6% des parents d'enfants mineurs qui travaillent étudient simultanément. Plus l'enfant est jeune, plus cette proportion est élevée : 8,8% lorsqu'il a moins de 2 ans, 8,7% s'il a entre 2 et 4 ans, et 8,0% lorsqu'il a entre 5 et 6 ans.

- Les parents seuls, davantage que les parents en couple, les femmes, plus que les hommes, doivent concilier le travail et les études. C'est ainsi que plus d'une mère responsable d'une famille monoparentale sur dix ayant des enfants de 0 à 17 ans travaille et étudie en même temps. Cette proportion atteint près de 17% dans le cas des mères responsables d'une famille monoparentale au travail qui ont un enfant de moins de 2 ans, alors qu'elle est de 15,4% chez les pères dans la même situation.
- Un plus grand nombre de femmes que d'hommes travaillent et étudient simultanément, mais lorsque l'enfant a moins de 2 ans plus particulièrement, chez les personnes en couple seulement (selon des données non présentées), les hommes sont plus nombreux à travailler à temps plein tout en étudiant à temps plein ou à temps partiel. Dans toutes les autres situations, les femmes sont en majorité, et en très forte majorité parmi les personnes qui ont un emploi à temps partiel et étudient à temps plein ou à temps partiel.

CHAPITRE 10 SANTÉ

Les données statistiques en matière de santé des femmes et des hommes, comme les autres statistiques comparatives entre les sexes, ne constituent qu'une entrée en matière pour traiter des différences de genre. Elles demeurent réductrices sous un certain angle, influencées qu'elles sont par le contexte culturel et ethnique, historique, socioéconomique et sociosanitaire ainsi que par l'organisation sociale, par les perceptions qu'en ont les femmes et les hommes et leurs façons différenciées d'évoluer dans un environnement ou un contexte. Les données constituent en fait un amalgame de toutes ces influences et interactions.

- Pour la période 2003 à 2005, l'espérance de vie à la naissance demeure toujours plus élevée pour les femmes que pour les hommes : elle approche 83 ans pour les premières et 78 ans pour les seconds. Toutefois, l'écart entre les sexes se réduit au fil des ans, et depuis les années 1980, l'espérance de vie des hommes a connu une hausse plus importante que celle des femmes. Quant à l'espérance de vie en bonne santé en 2001, c'est-à-dire une vie sans incapacités ou en dehors d'une institution, elle se révèle beaucoup plus modeste, soit de 68 ans pour les femmes et de près de 66 ans pour les hommes.
- Les principales causes de décès pour les femmes et les hommes sont, de loin, les tumeurs (à la trachée, aux bronches, aux poumons et à l'appareil digestif, principalement) et les maladies de l'appareil circulatoire (l'homme étant davantage enclin à l'infarctus que la femme). Par ailleurs, même si cela ne s'inscrit pas au rang des principales causes de décès, il ressort que les femmes meurent davantage de maladies du système nerveux (dont la maladie d'Alzheimer), alors que le risque de mortalité due à une cause externe (dont le suicide et les accidents de véhicule à moteur) est plus associé aux hommes.
- Au Québec, en 1998, une plus grande proportion d'hommes que de femmes, soit plus d'un sur cinq (22,5 %, comparativement à 17,4 % des femmes), ont des perceptions qui font qu'on constate chez eux un indice faible de soutien social. Un indice faible se traduit, grosso modo, par un réseau social plus restreint et des liens moins fréquents avec les proches, une plus grande solitude et une moins grande satisfaction par rapport à sa vie sociale.
- Sans qu'il faille minimiser l'importance de certains comportements à risque pour les femmes, il appert qu'en 1998, en matière de santé physique, les hommes québécois paraissent plus à risque que les femmes, compte tenu de leurs habitudes de vie, comme en font foi les statistiques suivantes :
 - » Plus d'un homme sur trois (36,4 %) et seulement une femme sur cinq (20,6 %) se classent parmi les personnes affichant les deux niveaux⁷ les plus élevés d'activité physique liée au travail.

7. Quatre niveaux ont été déterminés selon les exigences physiques associées au travail, allant de 1, le moins exigeant, à 4, le plus exigeant.

- » Une plus grande proportion d'hommes, soit un peu moins d'un sur cinq (17,1 %, comparativement à 13,6% des femmes), déclarent avoir de moyennes ou de mauvaises habitudes alimentaires.
- » Le tiers (32,4%) des hommes affichent un poids excessif, comparativement à moins d'une femme sur quatre (23,8%), les femmes étant proportionnellement beaucoup plus nombreuses, toutefois, à avoir un poids insuffisant (18,2% des femmes, 8,6% des hommes).
- » Un pourcentage deux fois plus élevé d'hommes (15%, comparativement à 7,5% de femmes) déclarent fumer 26 cigarettes ou plus par jour, tandis qu'une proportion trois fois plus élevée d'hommes (15%) que de femmes (4,6%) affirment prendre 14 consommations ou plus par période de 7 jours. Un homme sur cinq (20,3%) dit qu'il consommait des drogues au moment de l'enquête (par rapport à 14,5% des femmes), et plus d'un sur dix (11,2%, comparativement à 7,9% des femmes) déclare avoir eu plus d'une partenaire sexuelle au cours d'une période de 12 mois.
- De façon générale, alors que les hommes sont apparemment plus exposés sur le plan de la santé physique, les femmes paraissent plus vulnérables en matière de santé mentale ou psychologique (exception faite du suicide proprement dit, lequel a une incidence plus grande chez les hommes).
 - » C'est ainsi qu'un peu plus de la moitié (52,7%) des femmes de 15 ans ou plus, comparativement à un peu plus du tiers (35,6%) des hommes, déclarent avoir plus d'un problème de santé. Les femmes sont également plus nombreuses en proportion (42,7%) que les hommes (27,2%) à souffrir de plus d'un problème de santé de longue durée.
 - » Enfin, une proportion plus élevée des femmes ont une perception moyenne ou mauvaise de leur santé mentale (9,0%, comparativement à 7,2% des hommes), tandis que plus d'une femme sur cinq (22,8%, par rapport à 17,3% des hommes) affiche un niveau élevé de détresse psychologique.
- Le recours aux services de santé et sociaux se traduit un peu différemment dans le cas des femmes et des hommes.
 - » Une proportion plus importante d'hommes ont été hospitalisés pour des lésions dans les 12 mois précédant l'enquête (15% des hommes, 6% des femmes).
 - » Les femmes, quant à elles, demandent plus d'aide ou s'informent un peu plus. C'est ainsi qu'un plus grand pourcentage d'entre elles connaissent Info-Santé (80% des femmes, 69% des hommes), et elles y recourent presque deux fois plus souvent que les hommes (38% d'entre elles, 20% d'entre eux).

CHAPITRE 11 VIOLENCE CONJUGALE ET AGRESSIONS SEXUELLES

Le chapitre 11 fournit des statistiques du ministère de la Sécurité publique sur la violence conjugale et les agressions sexuelles. Toutefois, avant de présenter les données, précisons que cette forme de criminalité est peu rapportée par la police. Par conséquent, les statistiques ne révèlent qu'une image partielle de la réalité, celle des cas signalés et jugés fondés après enquête policière. Seule une faible proportion des victimes signale cette violence à la police. Les statistiques québécoises ne semblent donc valoir que pour les cas les plus graves de violence conjugale. L'*Enquête sociale générale* réalisée par Statistique Canada en 2004 sur la victimisation révèle que moins de trois crimes sur dix (28%) commis dans un contexte conjugal sont portés à la connaissance des services policiers, une proportion similaire à celle observée lors de l'enquête de 1999⁸. Il est à noter que l'*Enquête sociale générale* révèle que les crimes perpétrés contre les femmes sont davantage signalés à la police que ceux commis envers les hommes (37%, comparativement à 17%)⁹.

Les statistiques du ministère de la Sécurité publique, de même que celles fournies par des cliniques médicales et des services de police, indiquent des taux de prévalence de violence subie par les hommes et les femmes très éloignés de ceux calculés dans l'*Enquête sociale générale* (données canadiennes diffusées, 1999 et 2004). D'après le Ministère, les femmes seraient largement majoritaires parmi les victimes, contrairement à ce que révèle l'enquête canadienne, selon laquelle, en 2004, 38 hommes pour mille et 48 femmes pour mille seraient victimes de terrorisme conjugal au Canada¹⁰.

L'enquête canadienne révèle que chez les victimes de violence de la part d'un ex-conjoint, le nombre et la proportion de victimes qui déclarent subir diverses conséquences physiques, cliniques ou psychologiques de la violence conjugale sont en général nettement moins élevés chez les hommes que chez les femmes¹¹. C'est ainsi que 1,6 fois plus de femmes que d'hommes déclarent avoir vécu de quatre à dix événements, et 2,4 fois plus de femmes que d'hommes, plus de dix événements, des indicateurs associés au terrorisme conjugal jugé grave. « Les femmes seraient [par conséquent] plus susceptibles que les hommes d'être victimes de violence conjugale grave, préjudiciable et répétée¹². »

8. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, *La criminalité commise dans un contexte conjugal au Québec, statistiques 2004*, janvier 2006, p. 2.

9. *Loc. cit.*

10. Denis LAROCHE (Institut de la statistique du Québec), « Terrorismes conjugal envers les hommes et les femmes chez les victimes d'un ex-conjoint en 1999 et 2004 au Canada », *Données sociodémographiques en bref*, volume 10, n° 2, février 2006, p. 6.

11. *Loc. cit.*

12. *Ibid.*, p. 2, d'après un constat tiré de l'*Enquête sociale générale*, Statistique Canada, 2004.

Les statistiques en matière d'agressions sexuelles sont colligées à partir des agressions enregistrées par les corps de police du Québec. Ce type d'infraction représente 7 % des crimes contre la personne en 2004. Les données regroupent les agressions sexuelles et les infractions d'ordre sexuel. Les constats suivants peuvent en être tirés :

- Les victimes déclarées de violence conjugale sont des femmes dans plus de quatre cas sur cinq. Toutefois, la proportion de déclarations masculines augmente depuis 1999. Chez les femmes, les cas déclarés de violence conjugale constituaient, en 2001, 39% des crimes contre la personne, comparativement à 7% chez les hommes.
- Le taux de victimisation, soit le nombre de victimes signalées par 100 000 personnes, est au moins cinq fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Le taux de victimisation masculin connaît une hausse depuis 1999.
- En 2004, dans environ sept cas sur dix (73%) pour les femmes, et six cas sur dix (62%) pour les hommes, les victimes de violence conjugale sont relativement jeunes, c'est-à-dire âgées de moins de 40 ans. Ces proportions étaient sensiblement les mêmes en 2001.
- En 2001, la violence conjugale exercée envers les femmes l'est d'abord par le conjoint (47%) et presque autant par l'ex-conjoint (42%), alors que celle exercée envers les hommes l'est d'abord par l'ex-conjointe/l'ex-conjoint (44%) ou la conjointe/le conjoint (37%). Dans les autres cas, il s'agit d'amies/amis intimes.
- En 2001, les femmes représentaient 12,5% des auteurs (déclarés) présumés d'actes de violence conjugale, et les hommes, 87,5%.
- En 2004, on dénombrait 5 247 victimes déclarées d'agressions sexuelles, ce qui représente une hausse des déclarations par rapport aux années antérieures, et plus particulièrement une hausse de 26,6% entre 1997 et 2004. Il y aurait ainsi 4,5 fois plus de victimes de sexe féminin (82%) que de sexe masculin (18%).
- Le taux d'infractions sexuelles, en croissance, est considérablement plus important chez les victimes de sexe féminin ayant moins de 18 ans que parmi les femmes victimes de 18 ans ou plus, soit sept fois plus élevé.
- Les auteurs présumés sont de sexe masculin dans 97% des cas, ces hommes étant âgés de 18 ans ou plus dans une proportion de 77%.